



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



jeudi 5 mars 2026

TEMPS PARTIEL 2026-2027



ALERTE : *La procédure
change via Colibris*

Utilisez votre droit : faites un recours !



Suite à une audience avec les services ce jeudi 5 mars 2026, les consignes concernant la procédure de recours pour un refus de temps partiel ou de quotité de temps partiel nous a été précisée.

Si vous êtes lésés par la décision de l'Administration, vous devez formuler un **recours CAPD** via la plateforme **Colibris** et à **mandater le SNUDI FO 13** pour assurer le suivi et la défense de votre dossier.

Le recours se fait **directement et Uniquement par Colibris**, en cliquant sur le bouton [**je souhaite faire un recours**]

Sont proposés 2 recours : **gracieux et saisine CAPD**.

Il faut engager IMMEDIATEMENT un "Recours CAPD". Vous avez 2 mois à partir de la date de réception du refus de temps partiel pour formuler le Recours CAPD.

Attention, si vous avez déjà formulé un recours gracieux, il vous faudra renouveler la procédure pour le Recours CAPD sur Colibris dès réception du refus de recours gracieux MAIS cela avant le délai des 2 mois indiqué dans Colibri à savoir le

Nous vous proposons en téléchargement un modèle de recours qu'il faudra compléter en fonction de votre situation

[\[modèle de recours CAPD\]](#)

Si vous souhaitez compléter ce recours avec des pièces complémentaires, il faudra les ajouter à la suite du fichier "recours" et transformer le tout en **UN SEUL FICHER PDF**.

Il existe une possibilité de les fusionner. Juste au dessus de l'encadré "Veuillez déposer votre recours" dans Colibris, un lien (ci-

dessous) à copier-coller dans barre d'adresse de votre navigateur pour générer un seul PDF avec plusieurs documents.

<https://demarches-aix-marseille.gouv.fr/generation-de-pdf/>

En cas de problème informatique, n'hésitez à nous contacter. **L'administration nous indique qu'aucun recours envoyé par mail ne sera recevable ni étudié.**

Dans tous les cas, si vous mandatez le SNUDI FO 13, il est indispensable de nous communiquer par mail votre recours + les pièces justificatives. Merci de les transmettre à contact@snudifo13.org

Si votre situation relève d'un cas médical,

nous vous conseillons de passer par un médecin agréé "Education nationale" afin d'obtenir un certificat spécifique à votre situation professionnelle. Le DASEN indique en effet que l'avis des "médecins experts" serait prépondérant dans la décision d'obtention du temps partiel sur autorisation.

[\[Liste des médecins agréés\]](#) [\[Liste de médecins spécialistes agréés\]](#)

Face aux attaques sans précédent contre nos droits,

Face aux conséquences désastreuses de ces décisions brutales et délétères,

Face au manque de considération de notre administration qui "joue" avec notre santé et notre sécurité,

Face à la dégradation toujours plus rapide de nos conditions de travail,

Face à la décision de nous faire payer les conséquences d'un budget d'austérité,

Revendiquons tous ensemble :



- aucun enseignant ne doit être exclu du droit au temps partiel !
- acceptation de toutes les modalités et quotités souhaitées !
- Création des postes à hauteur des besoins
- NON aux suppressions de postes !

C'est en combattant sur nos revendications que nous combattons contre le budget d'austérité et de guerre !

**Pour toute question, contactez vos élus
SNUDI FO 13 à la CAPD**



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

**C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer
au SNUDI FO 13 pour l'année 2026**



C'EST NOUVEAU!

**Vous pouvez désormais utiliser
HelloAsso pour adhérer en ligne
au SNUDI FO 13 et régler par
CB en une seule fois !**

[Adhérer en ligne
par CB](#)

[Télécharger le
bulletin 2026](#)

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses
adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de**

droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

